

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE MAMERS
CANTON DE LA FERTÉ-BERNARD
COMMUNE DE DUNEAU

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 6 Mars 2020
* * * * *

Date de la convocation : 21/02/2020
Date d'affichage : 21/02/2020

Nombres de Conseillers
- En exercice : 15
- présents : 13
- votants : 14

L'an deux mil vingt, le 6 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séances publiques, sous la présidence de MARY Michel, Maire

Etaient présents : M. MARY Michel, Maire, Mmes : AHIER Brigitte, BLOT-ANDRÉ Marianne, BRUNET Martine, CHOPLIN Annie, JARRY Valérie, MARTIN Jacqueline, TIMMERMAN Onja, MM : BLANCHARD Pascal, CIRON Joël, DENIAUD Pascal, JULLEMIER Olivier, VALLÉE Jérémy

Absent(s) : M. BOULAY Frédéric

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GUEHO Nicolas à Mme BLOT-ANDRÉ Marianne

Secrétaire de séance : Jacqueline MARTIN

Lecture du compte-rendu du conseil municipal du 24 janvier 2020 qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Le Maire demande l'ajout de 3 points à l'ordre du jour : subvention DETR 2020, subvention Amendes de police 2020, devis supplémentaire de l'entreprise LEDRU.

Cette demande est approuvé à l'unanimité.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2019
COMMUNE**

Monsieur Le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le compte administratif 2019 de la commune comme suit :

Dépenses de fonctionnement : Prévues	576 466,00 €	Réalisées	463 926,03 €
Recettes de fonctionnement : Prévues	576 466,00 €	Réalisées	603 207,24 €
Dépenses d'investissement: Prévues	770 394,00 €	Réalisées	534 804,81 €
Recettes d'investissement : Prévues	770 394,00 €	Réalisées	607 736,59 €

**COMPTE DE GESTION 2019
COMMUNE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le compte de gestion 2019 de la commune.

**AFFECTATION DU RESULTAT 2019
COMMUNE**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Michel MARY,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019, le 6 mars 2020,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,
Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de :

Au titre des exercices antérieurs :

(A) Excédent : **173 218,78**

Au titre de l'exercice arrêté :

(B) Excédent : **139 281,21**

Soit un résultat à affecter (s'il est supérieur à 0)

(C)= (A) + (B) 173 218,78 + 139 281,21 = 312 499,99

Considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement (023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de : 51 121,00

Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à : 173 218,78

C=139 281,21

Solde d'exécution de la section d'investissement hors restes à réaliser :

(D) : Recettes +607 736,59 – Dépenses +534 804,81 – Report -159 943,21 = - **87 011,43**

Solde des restes à réaliser en investissement :

Excédent de 8 875,00

-affectation au déficit d'investissement reporté ligne D001= 87 011,43

AFFECTATION OBLIGATOIRE :

Solde : (G)= C-D + 139 281,21 – 87 011,43 = + 52 269,78

Affectation complémentaire éventuelle (si G>0)

-affectation en réserve 1068 = 78 136,43

-affectation à l'excédent de fonctionnement reporté ligne R002= 61 144,78

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'affectation de résultat ci-dessus.

TAUX DES TAXES COMMUNALES
ANNEE 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le taux des taxes communales pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'augmenter le taux de la Taxe Foncière sur le Bâti de 0,5%,

Vote le taux des taxes communales pour l'année 2020 comme suit :

Taxe d'Habitation	18,33 %
Taxe Foncière Bâti	15,20 %
Taxe Foncière Non Bâti	29,63 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020
COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vote le budget primitif 2020 de la commune comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement	615 712,00 €
Dépenses et recettes d'investissement	284 081,00 €

SUBVENTIONS 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accepte de verser les subventions suivantes au compte 6574 :

BENEFICIAIRE	BUDGET
	2020
Associations dunoises	3 130.00 €
. ACPG - CATM	200.00 €
. Art et Création (Vitrail)	200.00 €
. Atelier Loisirs	200.00 €
. Comice agricole de Tuffé	130.00 €

. Comité des Fêtes	200.00 €
. Comité des Fêtes - pour le feu d'artifice	1 200.00 €
. Familles rurales Duneau-Beillé-Connerré	200.00 €
. Générations Mouvement	200.00 €
. Les Petites mains	200.00 €
. Randonneurs dunois	200.00 €
. Team HDM Compétition	200.00 €
Autres	3 815.00 €
. Ligue contre le cancer	50.00 €
. Restos du cœur	50.00 €
. Tennis club de Connerré (6 enfants en 2019 - 5 en 2020)	100.00 €
. Coopérative scolaire de Duneau	450.00 €
. Chambre des Métiers de la Sarthe (3 en 2019 - 1 en 2020)	20.00 €
. MJC Connerré Hand Ball (14 en 2019 - 15 en 2020)	300.00 €
. Sarth 72 -portage repas à domicile - 2 personnes	40.00 €
. Société musicale de Connerré	185.00 €
. Prévention routière	50.00 €
. MJC Connerré Danse (7 en 2019 - 10 en 2020)	200.00 €
. Amicale des Pompiers de Connerré	185.00 €
. Ecole Ste Anne Connerré 22 élèves en 2019 - 25 en 2020	1 625.00 €
. MJC Connerré Escrime - 1 enfant	20.00 €
. Coopérative scolaire Collège de Connerré	200.00 €
. MFR Mouilleron St Germain (85390) - 1 apprenti	20.00 €
. USTL Tir à l'arc Le Luart - 2 enfants	40.00 €
. MFR Beaumont les Autels (28480) - 1 apprenti	20.00 €
. CFA le Mans - 3 apprentis	60.00 €
. BTP. CFA de la Sarthe - 1 apprenti	20.00 €
. RSC Connerré (Rollers) - 9 enfants	180.00 €
T O T A L	6 945.00 €

**COMPTE ADMINISTRATIF 2019
LOTISSEMENT DU CHAMP DE LA GRANGE**

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le compte administratif 2019 du lotissement du champ de la Grange comme suit,

Dépenses de fonctionnement :	prévues	389 933,00 €	réalisées	201 334,23 €
Recettes de fonctionnement :	prévues	389 933,00 €	réalisées	210 643,34 €
Dépenses d'investissement :	prévues	388 307,00 €	réalisées	290 998,89 €
Recettes d'investissement :	prévues	388 307,00 €	réalisées	199 708,67 €

**COMPTE DE GESTION 2019
LOTISSEMENT DU CHAMP DE LA GRANGE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Valide le compte de gestion 2019 du lotissement du Champ de la Grange.

**AFFECTATION DU RESULTAT 2019
LOTISSEMENT DU CHAMP DE LA GRANGE**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Michel MARY,
Après avoir entendu le compte administratif du Lotissement du Champ de la Grange de
l'exercice 2019, le 6 mars 2020,

*Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,
Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de :*

Au titre des exercices antérieurs :

(A) Excédent : **141 000,32**

Au titre de l'exercice arrêté :

(B) Excédent : **9 309,11**

Soit un résultat à affecter (s'il est supérieur à 0)

(C) = (A) + (B) 141 000,32 + 9 309,11 = 150 309,43

*Considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement
(023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de : **188 598,00***

Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à :

Solde d'exécution de la section d'investissement hors restes à réaliser :

(D) : Recettes + 199 708,67 – Dépenses + 290 998,89 - report 82 097,50 = - **173 387,72**

Solde des restes à réaliser en investissement :

-affectation au déficit d'investissement reporté ligne D001= 173 387,72

AFFECTATION OBLIGATOIRE :

Solde : (G) = C-D + 150 309,43 – 173 387,72 = - 23 078,29

Affectation complémentaire éventuelle (si G>0)

-affectation en réserve 1068 = 0

-affectation à l'excédent de fonctionnement reporté ligne R002= 150 309,43

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'affectation de résultat ci-dessus.

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020
LOTISSEMENT DU CHAMP DE LA GRANGE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vote le budget primitif 2020 du Lotissement du Champ de la Grange comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement	383 221,00 €
Dépenses et recettes d'investissement	357 887,00 €

DETR / DSIL 2020

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et / ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2020 les projets susceptibles d'être éligibles sont :

- 1 – *Rénovation de boules des luminaires de l'éclairage public (lanternes LED)*
- 2 – *Création d'un cheminement piéton sur le parking pour l'accès à l'école*

Après délibération, le conseil municipal **adopte** les projets précités, **décide** de solliciter le concours de l'Etat et **arrête** les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant Opération 1	Montant Opération 2
Maître d'ouvrage	5 750 €	2 400 €
DETR et /ou DSIL	5 750 €	6 000 €
Fonds de concours communauté de communes	0	3 600 €
TOTAL	11 500 € HT	12 000 € HT

Le conseil :

- **autorise** M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR et/ou DSIL pour l'année 2020.
- **atteste** de l'inscription du projet au budget de l'année en cours.
- **atteste** de l'inscription des dépenses en section d'investissement.
- **atteste** de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

**AMENDES DE POLICE
ANNEE 2020**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la subvention au titre des Amendes de police pour l'année 2020 pour le projet de création d'un cheminement piéton sur le parking de la mairie pour l'accès à l'école, dans la mesure où la demande de DETR pour ce projet serait

rejetée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Atteste de l'inscription du projet de création d'un cheminement piéton sur le parking de la mairie pour l'accès à l'école dans la section des dépenses d'investissement du budget de l'année 2020, d'un montant de 12 000 € HT,

Sollicite la subvention des amendes de police de l'année 2020 auprès du Département de la Sarthe.

**PROJET PREAU
DEVIS SUPPLEMENTAIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser un enrobé à froid sous le préau. Aussi, l'entreprise LEDRU propose un devis d'un montant de 270,40 € HT soit 324,48 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accepte le devis de l'entreprise LEDRU d'un montant de 270,40 € HT soit 324,48 € TTC,

Autorise Monsieur le Maire à régler la facture et à l'intégrer au projet initial pour les demandes de subventions.

QUESTIONS DIVERSES

* Revoir le fonctionnement de la location de la salle polyvalente

Séance levée à 22h30.
Pour extrait conforme,
Suivent les signatures au registre,
Le Maire, Michel MARY

